GT SSY FRÉQUENCE

CONSTITUTION DES SSY PAR APPEL D'OFFRES

15 octobre 2015

GT SSY FRÉQUENCE DU 15/10/2015 : CONSTITUTION DES SSY PAR APPEL D'OFFRES

Les objectifs de l'Appel d'Offres (qu'il soit transfrontalier ou national) nous semblent multiples:

- ❑ Révéler la valeur du service et le rémunérer en conséquence
- ❑ Minimiser le coût d'approvisionnement France
- ❑ Maximiser les possibilités d'offres françaises
- ❑ Optimiser la répartition de la fourniture du service

➢ **Les modalités retenues sur les types de produits, la fréquence et la mise en place d'un marché secondaire doivent concourir à ces objectifs.**

➢ **Il convient pour cela de garantir (i) un design approprié (ii) une mise en œuvre opérationnelle maîtrisée et progressive pour l'ensemble des acteurs**

Une approche empirique de la définition du marché est à privilégier, d'autant plus sur un AO national :

- ❑ L'expérience acquise sur l'énergie active montre que ce sont les types de produits qui s'adaptent aux besoins des acteurs et non pas l'inverse. Ce sont donc les acteurs qui devraient déterminer les produits les plus appropriés.
- ❑ Les méthodes d'optimisation sont en mesure de gérer des offres complexes (ex: blocs, offres liées) dérivées des besoins des acteurs tout en exhibant des indicateurs pertinents pour le marché.

➢ **Il convient de s'inspirer préférentiellement des modalités des marchés SSY qui existent déjà et dont le fonctionnement est plutôt satisfaisant: c'est le cas de la Belgique.**

GT SSY FRÉQUENCE DU 15/10/2015 : CONSTITUTION DES SSY PAR APPEL D'OFFRES

Sur le type de produit:

- EDF privilégie le produit Base, qui devrait être complété par des produits Peak / Offpeak. La concomitance de ces trois produits permet de faciliter la participation et donc d'augmenter la liquidité :
  - Ex: les actifs semi-base peuvent optimiser leurs offres et soumettre en plus de l'offre peak une offre base. L'algorithme aurait ainsi plus d'offres (et donc des degrés de liberté) de sorte à minimiser le coût résultant.
- L'interdiction de recouvrement des offres n'existe pas pour l'énergie active: il ne nous semble pas judicieux de l'imposer a priori pour les SSY
  - Ex: en Belgique, les acteurs peuvent poster des offres base/peak/off-peak en indiquant si elles sont exclusives. Cela permet d'avoir plus d'offres et par conséquent de laisser des degrés de liberté à l'optimisation pour réduire les coûts pour la collectivité.

➢ **EDF souhaite des produits Base, Peak et Off-Peak car l'expérience montre que l'existence de ces produits concourt à la participation des acteurs et au bénéfice économique global.**

Sur la fréquence de l'AO:

- Une fréquence journalière interrogerait profondément le processus actuel d'optimisation, qui est déjà très tendu.
- L'intégration d'un nouveau processus s'accompagne nécessairement d'exigences de robustesse en termes de disponibilité (outil et personnes).
- De plus, un AO journalier induirait des risques pour les différents acteurs (participation au marché de l'énergie très proche et liée à l'AO SSY) comme pour RTE (risque d'approvisionnement du besoin).

➢ **Nous prônons une mise en œuvre progressive avec, dans un premier temps, un AO hebdomadaire.**

GT SSY FRÉQUENCE DU 15/10/2015 : CONSTITUTION DES SSY PAR APPEL D'OFFRES

Il convient de préciser les leviers pour l'algorithme:

- **Divisibilité / sécablilité *** des offres : un acteur devrait pouvoir offrir des offres sécables et non sécables. Dans la pratique les offres sécables ont un avantage car elles ont plus de probabilité d'être retenues.

  ** Le niveau de l'offre (MW) peut être modulé par homothétie (ex: 80%) mais l'offre ne peut pas être découpée temporellement*

- **Exclusion des offres:** cette possibilité devrait être maintenue (voir slide précédent)
  - *ex: si l'offre #1 est retenue, alors ne pas retenir les offres #2 et #3*
  - *En Belgique, les acteurs peuvent poster des offres en indiquant si elles sont exclusives.*
- **Autres facultés:** les contraintes qui résulteraient d'autres besoins devraient être analysées au regard de la complexité induite pour l'algorithme.

Offrir le disponible

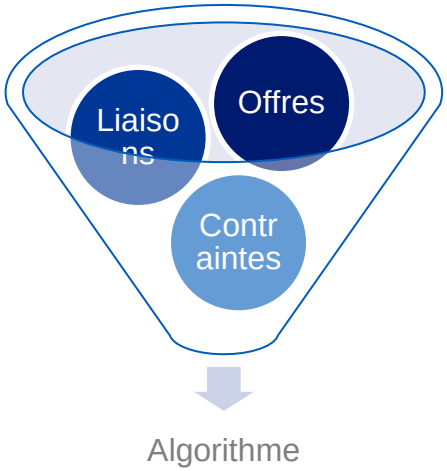
- Devoir réaliser des offres sur la totalité du parc EDF (groupes dans la monnaie ou pas, vallées hydrauliques, usines hydrauliques) est impossible dans la pratique.
- Et s'avère sans réel intérêt : l'impact sur la minimisation du coût de constitution est a priori nul.

➢ **Déterminer les exigences de participation requises pour les acteurs est essentiel.**

EXEMPLE

Offres soumises





Offres retenues

